

ASSURANCE DES AUTO-ENTREPRENEURS

DECLARATION D'UN SINISTRE RESPONSABILITE CIVILE ou DOMMAGES

Garanties concernées

- Responsabilité Civile Professionnelle
- Local professionnel
- Mobilier et matériel professionnel
- Matériel informatique
- Stock professionnel

Procédure à suivre

- Munissez-vous de votre numéro de contrat définitif
- et appeler au plus vite notre Service Client au

0 810 75 76 77 Service 0,05 € / appel
+ prix appel

Service disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

Un conseiller ouvrira le dossier de sinistre avec vous par téléphone et vous indiquera la démarche à suivre pour la poursuite du dossier

Pièces justificatives

Conformément aux Dispositions Générales de votre contrat, certaines pièces justificatives, nécessaires au traitement de votre dossier, vous seront demandées lors de l'ouverture du dossier par téléphone.

Ces documents seront à envoyer à :

La Banque Postale
Assurance des Auto-Entrepreneurs
TSA n° 31028
62011 ARRAS CEDEX

Pour tout complément d'information

Vous pouvez contacter notre Service Client en adressant un courriel à contact@assurance.autoentrepreneur.labanquepostale.fr